

Mes collègues et moi avons posé plusieurs questions au Gouvernement afin de nous renseigner sur les principes dont il s'inspire en vue de remédier au chômage. Je voulais savoir, par exemple, si le Gouvernement fait des études ou établit des programmes du genre de ceux qu'on fait aux États-Unis en vertu du programme n° 4 relatif à la main-d'œuvre aux fins de la défense. Ils en ont une douzaine. Celui dont je parle consiste à partager le pays en régions. Quand le chômage atteint un certain niveau dans une région, le gouvernement des États-Unis la range dans la catégorie des régions spéciales. La semaine dernière encore, Détroit a été déclarée région spéciale. Le Gouvernement met alors des contrats à exécution, dans cette région. Il y achemine des contrats. Il surveille l'expansion industrielle du pays et s'il devient nécessaire de placer une industrie dans cette région pour combattre le chômage, on le fera.

Nous ne faisons rien de tel au Canada. On pourrait essayer de faire quelque chose, notamment, dans les provinces Maritimes. C'est dans cette région qu'on trouve aujourd'hui le plus fort pourcentage de chômeurs. Elle vient en tête de la liste. Le service du ministre le reconnaît officiellement dans une récente déclaration dont j'ai pris connaissance. C'est une région où on pourrait faire quelque chose. Le ministère devrait y songer.

Le Gouvernement peut prendre des mesures. Il faut qu'il comprenne d'abord qu'il lui appartient dans une certaine mesure de faire entendre raison à ceux qui administrent l'économie de notre pays actuellement. Prenons d'abord l'industrie textile. Je ne crois pas qu'une industrie quelconque,—installée dans une ville comme Marysville, au Nouveau-Brunswick, qui compte 520 employés et autour de laquelle, avec les années, se sont établies un grand nombre d'institutions variées, devrait être autorisés à fermer ses portes et à compromettre irrémédiablement, de cette façon, tout l'avenir économique de la localité. Ni le gouvernement fédéral ni le gouvernement provincial ne devraient le permettre. Une industrie comme celle-là s'installe dans un certain endroit, met sur pied son entreprise, y attire toutes sortes d'affaires puis, le jour où son bilan devient défavorable elle ne consent à se charger d'aucune responsabilité sociale. Dès qu'elle ne fait plus de bénéfices, elle ferme ses portes et s'en va. C'est vrai aussi des charbonnages.

Il faut que l'État fasse adopter des lois qui puissent empêcher un bouleversement complet d'une économie collective sous le simple prétexte que l'affaire ne rapporte pas assez.

Que doit-on faire? Je vais présenter quelques vœux. Il faudrait d'abord que le Gouvernement agisse en organisant l'économie générale de telle sorte que les ralentissements des affaires et du commerce, au Canada, puissent se faire sans trop de heurts. On pourrait y arriver par une modification de la politique fiscale, par l'accroissement de l'aide que nous assurons aux pays insuffisamment développés dans le cadre du plan de Colombo ou par l'intermédiaire des institutions des Nations Unies et, enfin, par l'intervention gouvernementale directe en vue de stimuler le progrès industriel et d'élever le niveau de vie de la population.

Les honorables députés qui siègent à ma droite vont crier tout de suite au "planisme". Voilà une expression qu'ils jugent effrayante. Il ne faudrait pourtant pas en avoir peur. Ce qu'on craint vraiment, c'est l'idée qu'on en a donnée. Voilà ce qu'on fait aux États-Unis. Faire des enquêtes dans certaines parties du pays et décider que lorsque le chômage atteint un certain point il y a lieu de faire quelque chose, placer des chômeurs dans des industries, accorder des contrats à d'autres, voilà ce qui s'appelle du planisme. On ne fait rien de cela ici. On l'a fait pendant la dernière guerre, et c'est cela que j'appelle du planisme. Le ministre nous a dit que dans d'autres domaines il se faisait quelque chose. Il n'y a aucun doute que les allocations familiales, l'assurance-chômage, les pensions aux anciens combattants et toutes les autres mesures du même genre stimulent l'économie et créent du pouvoir d'achat. La situation serait pire qu'elle ne l'est aujourd'hui si nous n'avions pas toutes ces mesures, mais il reste que toutes ces mesures ne remplacent pas l'emploi.

Ma deuxième recommandation est que nous devrions prendre des dispositions précises pour résoudre le problème du chômage saisonnier. Et il faudrait que ces dispositions soient prises conjointement par le gouvernement et l'industrie afin d'assurer que les programmes de production soient échelonnés de telle manière au cours de l'année et que le travail hors saison soit organisé de telle sorte que le chômage saisonnier soit réduit au strict minimum. On y est arrivé avec succès pendant la guerre et il n'y a aucune raison pourquoi on ne pourrait pas y arriver encore une fois.

Le ministre a déclaré que ce chômage épuisait plus que tout autre les fonds de l'assurance-chômage. L'ancien sous-ministre du Travail, M. Arthur MacNamara, qui s'est retiré après plusieurs années de service précieux, a déclaré à Montréal, il y a un mois ou deux, qu'il ne croyait pas qu'on faisait tout ce qu'il y aurait lieu de faire pour remédier au chômage saisonnier. Mais, là encore, le